

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023**

**COMMUNE
DE
PLOUHINEC**

Morbihan

**Date de convocation
02 juin 2023**

**Date de publication
15 juin 2023**

**Nombre de
conseillers
en exercices 28
présents 24
votants 28**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la grande salle de l'espace Jean-Pierre Calloc'h, en séance publique, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT.

Présents : Mme Sophie LE CHAT, M. Stéphane SANCHEZ, Mme Alexandra HEMONIC, M. Philippe LE GUYADER, Mme Julie LE LEUCH, MM. Pierre STEPHANT et Régis JAFFRE, Mme Marina GERARD, MM. Thomas FILLON et Michel GUILLEVIC, Mmes Audrey PESSEL, Maud COCHARD, MM. Benoît CROQ, Franz FUCHS et Jean-Jacques GUILLERMIC, Mme Emmanuelle JEHANNO, M. Guillaume KERVINGANT, Mmes Armande LEANNEC et Sabine LE BARON, M. Eddy LE CLANCHE, Mmes Marie-Christine LE QUER, Véronique LE SERREC, Nolwen LE TRIBROCHE et Anne MILES.

Absents :

Mesdames Sidonie BOUSSEMART, Cathy CORVEC et Stéphanie LE SQUER
Monsieur Jean-Marc CHABROL

Procurations :

Madame Stéphanie LE SQUER donne pouvoir à Monsieur Jean-Jacques GUILLERMIC
Monsieur Jean-Marc CHABROL donne pouvoir à Monsieur Michel GUILLEVIC
Madame Sidonie BOUSSEMART donne pouvoir à Madame Julie LE LEUCH
Madame Cathy CORVEC donne pouvoir à Monsieur Franz FUCHS

Secrétaire de séance :

Mme Emmanuelle JEHANNO

2023-06-2.5 - Dénomination de voie - Rue de Kerhélène

Rapporteur : Pierre STEPHANT

La Loi 3 DS du 21 février 2022 (art 169), ainsi que l'article L.2213-28 du Code général des collectivités territoriales imposent à toutes les communes quel que soit leur importance, de procéder à la dénomination des voies et lieux-dits sans distinction public-privé.

Un lotissement privé « Lotissement de Kerhélène » est concerné par cette nécessité de dénomination. Ainsi, il convient de nommer et numéroter la voie comme suit :

- Parcelle ZR n°674 : 1 Rue de Kerhélène
- Parcelle ZR n°675 : 2 Rue de Kerhélène
- Parcelle ZR n°676 : 3 Rue de Kerhélène
- Parcelle ZR n°677 : 4 Rue de Kerhélène
- Parcelle ZR n°678 : 5 Rue de Kerhélène
- Parcelle ZR n°679 : 6 Rue de Kerhélène
- Parcelle ZR n°671 : 7 Rue de Kerhélène
- Parcelle ZR n°672 : 8 Rue de Kerhélène
- Parcelle ZR n°673 : 9 Rue de Kerhélène

La présente délibération sera transmise au Service Départemental des Impôts Foncier du Morbihan (S.D.I.F.), secteur Lorient.

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- **NOMME** cette nouvelle voie « Rue de Kerhélène » ;
- **LA NUMEROTE** comme proposé ci-dessus.

Fait en mairie le 09 juin 2023

Au registre suivent les signatures.

La Maire,

Sophie LECHAT



La secrétaire de séance

Emmanuelle JEHANNO



Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le 15/06/2023

ID : 056-215601691-20230609-20230625-DE



Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le 15/06/2023

ID : 056-215601691-20230609-20230625-DE

